

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20231127-CM2711202306-DE
Reçu 1 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 27 Novembre 2023

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	17/11/23

Délibération n°
CM27112023-06

OBJET

*Délibération :
secteur
d'information sur
les sols SIS
Secteurs miniers
de Planioles
Décharge de la
collectivité
envers l'Etat en
cas de risque*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 11 avril 2023 pour la consultation de Secteurs d'information sur les sols (SIS) anciens sites d'extraction et de traitement du minerai des secteurs miniers de Planioles. Le conseil avait émis un avis défavorable.

Le 27 septembre dernier, Madame la Sous-Préfète de Gourdon, Sous-Préfète de Figeac par intérim consulte à nouveau les communes avec un projet de SIS mis à jour.

On relève dans les documents joints que « la police spéciale des mines ne s'applique plus travaux réalisés dans le cadre de ces anciennes concessions, aujourd'hui renoncées. C'est la police du maire qui s'applique, sous la responsabilité du propriétaire foncier ».

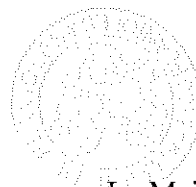
La commune détient un pouvoir de décision en matière d'urbanisme à travers son PLU, mais elle ne dispose ni de compétences, ni les moyens permettant de mesurer, évaluer, cartographier ces risques ou encore en informer les habitants et la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **EMET un avis défavorable concernant ces projets de système d'information sur les sols.**
- **Le nouveau projet de SIS sont insatisfaisants dans leurs rôles d'information et de préconisation.**
- **DEMANDE à l'Etat de finaliser l'inventaire des risques de pollution, de prendre en charge les pollutions constatées (dépollution et traitement des points primaires de pollution), d'assurer l'information au public et des habitants sur les risques sanitaires et environnementaux liés à ces anciennes activités minières.**

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29/11/2023
et publication ou
notification
du 29/11/2023*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 27 Novembre 2023.



Le Maire,
Guy LACOUT.